

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE
COMMUNE DE LOUANS**

**Compte rendu de séance
Séance du 15 Mai 2017**

L' an 2017 et le 15 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François (arrivé au point II), M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, M. BARON Benoist, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUBREUIL PICHON Claude à Mme GOUGET Micheline, M. PLOTON Pascal à M. VAH Michel, M. AUBERT Thomas à M. FALLOURD Ludovic.

Excusé(s) : M. LEROUX Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 09/05/2017

Date d'affichage : 09/05/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MALSERGENT Jean-Louis

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2017
- II - Demande de subvention comice agricole de l'arrondissement de Loches
- III - Décision modificative N°1 sur le BP 2017
- IV - Enfouissement du réseau Télécommunication au 34 rue principale et Rue de la Gare
- V - Modification des tarifs cantine, garderie périscolaire et TAP
- VI - Modification du règlement intérieur cantine
- VII - Modification du règlement intérieur garderie périscolaire et TAP
- VIII - Questions diverses

I - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2017

Le compte-rendu de la session du 10 avril 2017 a été envoyé préalablement à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, accepte ce dernier compte-rendu à l'unanimité des présents.

II - Demande de subvention comice agricole de l'arrondissement de Loches

(Arrivée de Mr VAH Jean-François)

Suite au courrier de Monsieur RONDELLOT Dominique, secrétaire général du comice agricole et rural de l'arrondissement de Loches, sollicitant une participation financière pour l'organisation du comice agricole pour l'année 2017.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement de cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas verser d'aide financière pour l'organisation du comice agricole.

A la majorité (pour : 0 contre : 13 abstentions : 0)

III - Décision modificative N°1 sur le BP 2017

Vu le budget primitif 2017,

Sur l'exercice 2014, les comptes de gestion et administratif étaient corrects, le résultat de l'exercice en fonctionnement : 176 518,86 pour un résultat de clôture à 627 600,52 €,
Sur les documents de la trésorerie de Ligueil, une erreur s'est glissée : résultat de l'exercice 2014 à 176 518,96 € d'où les + 10 centimes d'Euros.

Considérant que le montant du résultat cumulé est erroné : il est de 700 545,10 € au lieu de 700 545,20 € générant à son tour une différence de 0,10 € sur l'article R002 soit 421 680,81 € au lieu de 421 680,91 € ; pour l'article D001 soit 231 728,27 € au lieu de 231 728,37 €

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier l'erreur de 0,10 € au budget primitif 2017 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité des présents la décision modification N°1 suivante au budget primitif 2017 :

Section fonctionnement

Recette

Article R002 "résultat de fonctionnement reporté" : - 0,10 €

Recette

Article R758 "Produits divers de gestion courante" : + 0.10 €

Section Investissement

Dépense

Article D 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" : - 0,10 €

Dépense

Article D 020 "Dépenses imprévues" : + 0,10 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

IV - Enfouissement du réseau Télécommunication au 34 rue principale et Rue de la Gare

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de dissimuler les réseaux aériens de la Rue Principale N°34 - Rue de la Gare dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

Par courrier en date du 05 mars 2016, la commune sollicitait le Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) pour cette dissimulation.

Madame le Maire propose au Conseil d'accepter le coût de l'avant projet détaillé en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

Le coût de la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique a été estimé par le SIEIL à 104 441,56 € TTC la part communale s'élève à 8 703,46 € HT net.

Le coût de la dissimulation des réseaux de télécommunication a été estimé par le SIEIL à 37 873,19 € TTC (TVA à la charge de la commune).

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur le programme de travaux.

L'exposé de Madame le Maire entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux électriques et communications dans la Rue Principale N°34 - Rue de la gare,

S'ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'oeuvre et tous les documents y afférents,

SOLLICITE auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,

DECIDE d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Communal.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

V - Modification des tarifs cantine, garderie périscolaire et TAP

Suite à la commission des affaires scolaires, étant donné que les dernières augmentations ont été votées le 11 mai 2015,

Vu les tarifs 2016/2017 :

Cantine : 3,30 € pour les enfants et 4,80 € pour les adultes

TAP forfait pour 1h30 : 1,72 €

Garderie : 1,72 € de l'heure

Goûter : 0,70 €

Il est proposé une revalorisation de la tarification :

Cantine : pas de changement

TAP forfait pour 1h30 : augmentation de 4 centimes soit : 1,76 €

Garderie : augmentation de 4 centimes soit 1,76 € de l'heure

Goûter : sans changement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la revalorisation des tarifs de la garderie et des TAP.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2017.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VI - Modification du règlement intérieur cantine

Madame le Maire propose de modifier quelques points sur le règlement intérieur de la cantine :

L'année scolaire et la date du conseil municipal sont à mettre à jour.

A l'article I : la phrase "Par mesure de sécurité..." sera complétée par "**AUPRES DES PERSONNELS DE L'ECOLE OU**"

A l'article II : la phrase "**Chaque lundi, la famille fournira une serviette propre au nom de l'enfant qu'il remportera le vendredi pour la laver**" sera rajoutée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les modifications ci-dessus du règlement intérieur pour l'année scolaire 2017/2018.

Voir le règlement intérieur complet en annexe.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VII - Modification du règlement intérieur garderie périscolaire et TAP

Madame le Maire propose de modifier quelques points sur le règlement intérieur de la garderie périscolaire et TAP :

L'année scolaire et la date du conseil municipal sont à mettre à jour ainsi que les nouveaux tarifs.

Article 6 : La première phrase sera modifiée comme suit : " L'enfant ne peut repartir qu'avec **une des personnes mentionnées sur la fiche de renseignements.**"

Article 8 : remplacement de 1,72 € par "**1,76 €**"

Article 9 : remplacement de 1,72 € par "**1,76 €**"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les modifications ci-dessus du règlement intérieur pour l'année scolaire 2017/2018.

Voir le règlement intérieur complet en annexe.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VIII - Questions diverses

- a) Les compteurs LINKY seront installés à partir de Juillet sur notre commune
- b) La 1ère réunion de chantier pour la 2ème tranche est prévue le 23 mai
- c) Problème avec le SDIS : La communauté de Communes Loches Sud Touraine prévoit de réagir
- d) ISOPARC : nouveaux statuts
- e) Peinture sur le mur de l'école presque terminée
- f) ALCE : plantation prévue le 23 mai
- g) Rappel d'une benne papiers à l'école du 12 au 19 juin
- h) Tableau des présences pour les élections législatives

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 17/05/2017
Le Maire
Micheline GOUGET